

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26
Date de convocation : le 19 septembre 2023		
Date d'affichage : le 26 septembre 2023		

Séance du vingt-cinq  
deux mille vingt-trois  
à vingt heures trente

N° 2023.72

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
MAGNY LE HONGRE

**Le 25 septembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs, AFFRE, BOUJEMAÏ, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir à Madame RESTA  
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON  
Monsieur SCHILLINGER ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL

Secrétaire de séance : Monsieur BOUDJEMAÏ

### **Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

⇒ Vu le Code Electoral

La commission est composée de 5 membres (3 de la majorité et 1 pour chaque groupe d'opposition)

⇒ Considérant que le mandat des membres arrivera à échéance en novembre 2023, il convient de désigner à nouveau les membres de cette commission.

Font acte de candidature pour la majorité : Mesdames STEPHAN, DELON et PEREZ-LOPEZ  
Pour les listes non majoritaires : Madame LAMAIRE et Monsieur ROMERO

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

#### **ARTICLE 01 :**

Adopte la composition suivante pour la commission de contrôle des listes électorales :

Liste de la majorité : Mesdames STEPHAN, DELON, PEREZ- LOPEZ

Liste d'opposition : Madame LAMAIRE

Liste d'opposition : Monsieur ROMERO

✍ **ARTICLE 02 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le trésorier de Magny Le Hongre
- 📁 Remis aux archives communales.

Document déposé à la  
Sous-Préfecture de Torcy  
Le .....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE



**Véronique FLAMENT-BJÄRSTAL,**

Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*